

FINANCEMENT

Apport personnel	Prêt
Montant :	Montant :

LOGEMENT ACTUEL

- Locataire d'un logement appartenant à un bailleur social
- Locataire du secteur privé
- Gardien employé par un bailleur social
- Propriétaire

Si vous êtes locataire d'un logement appartenant à un bailleur social, merci de préciser le nom du bailleur social :

Si vous êtes gardien employé par un bailleur social, merci de préciser le nom du bailleur social :

Avez-vous déjà acquis :

- Un logement auprès d'un organisme Hlm (logement neuf en accession sociale ou logement ancien dans le cadre de la vente Hlm) : oui non
- Un logement locatif conventionné auprès d'une SEM ou de l'association foncière logement (AFL) : oui non

En cas de réponse affirmative à l'un des deux cas, avez-vous revendu ce logement en raison des motifs suivants :

- Mobilité professionnelle (impliquant un trajet de plus de 70 km entre le nouveau lieu de travail et le logement) : oui non
- Logement devenu inadapté à la taille du ménage : oui non
- Séparation du ménage : oui non

Rappel : « lorsqu'une personne physique a acquis soit un logement auprès d'un organisme d'habitations à loyer modéré, soit un logement locatif appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L 831-1, elle ne peut se porter acquéreur d'un autre logement appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ou appartenant à une société d'économie mixte ou à l'association mentionnée à l'article L 313-34 et faisant l'objet d'une convention conclue en application de l'article L 831-1, sous peine d'entacher de nullité le contrat de vente de cet autre logement. Toutefois, cette interdiction ne s'applique pas en cas de mobilité professionnelle impliquant un trajet de plus de soixante-dix kilomètres entre le nouveau lieu de travail et le logement, ou si le logement est devenu inadapté à la taille du ménage ou en cas de séparation d'un ménage, sous réserve de la revente préalable du logement précédemment acquis ». (Article L 443-11, IV, aliné 2 du CCH).

LOGEMENT VACANT OBJET DE L'OFFRE D'ACHAT

Je souhaite acquérir le logement vacant que j'ai préalablement situé à l'adresse ci-dessous :

J'atteste avoir visité le bien, le

Signature